



Par Françoise Ponticq
responsable du projet AOI en Haïti

Aide odontologique internationale

Haïti, 2 ans après...

Le 12 janvier 2010, Haïti subissait un effroyable tremblement de terre. Installée à Port-au-Prince, le docteur Françoise Ponticq, responsable à l'Aide odontologique internationale, témoignait alors dans le CDF de la violence de cet évènement et de ses répercussions immédiates. Près de deux années après, elle fait le bilan d'une action qui, malheureusement loin de se terminer, a toujours besoin d'aide...

PAprès des élections houleuses qui se sont déroulées, sous la supervision de l'Organisation des États américains, de novembre 2010 à avril 2011, un nouveau président est entré en fonction à Haïti le 14 mai 2011. Michel Martelly, un chanteur de musique populaire, représente la « voix du peuple » et un espoir de changement, mais aussi la condamnation d'un secteur politique traditionnel au pouvoir depuis des années. La candidature controversée de M. Gary Conille comme premier ministre a été ratifiée. Sa déclaration de poli-

tique générale se fait attendre. De nombreuses tractations se déroulent dans les coulisses d'un pouvoir, où reviennent des Duvaliéristes. Jusqu'à présent, personne ne peut dire où mènera réellement cette nouvelle équipe qui semble donner la priorité au « show biz » plutôt qu'aux réalisations concrètes et efficaces.

État des lieux

Deux ans après le tremblement de terre, plus de 400 000 personnes (sur les 1 500 000

sinistrés) survivent toujours dans des camps de toiles insalubres. Les organismes d'urgence qui assuraient le maintien des conditions sanitaires minimales se retirent progressivement, espérant peut-être que les gens s'en iront d'eux-mêmes, s'ils n'ont plus d'eau potable, de toilettes propres ! La promiscuité engendre beaucoup de violence dans ces camps placés au centre ville. La délinquance s'y ajoute, créant l'insécurité dans la capitale. D'autres sinistrés, placés dans des camps « en dur », ont parfois reçu des aides (organismes internationaux ou mairies) pour



rechercher un loyer ou rebâtir une pièce habitable avec des matériaux fragiles et non durables. Personne ne peut dire ce qu'il adviendra de ces camps. La présidence avait promis de les éliminer en 3 mois...

À petit pas

Certaines familles ont quitté la capitale et se sont installées en province mais elles en sont revenues par manque de moyens, de subsistance ; d'autres ont quitté le pays. La reconstruction des zones touchées par le séisme est encore très lente et coordonnée par une Commission intérimaire de reconstruction haïtienne. C'est une lourde machine administrative, peu efficace. Le problème foncier reste un casse-tête dans ce contexte. En revanche, le déblaiement des décombres s'est accéléré et, au panorama de la ville détruite et en ruines, s'est substitué celui de larges zones vides où l'on se demande encore quel type d'urbanisme « repoussera ». Quant à l'aide internationale qui avait afflué, elle s'est progressivement retirée. Le secteur de la santé, suite au séisme et à l'épidémie de choléra, a peu de ressources pour répondre aux besoins d'une population globalement appauvrie.



Les structures nationales qui ont pris le relais sont insuffisantes pour pallier les urgences, mais aussi améliorer une situation qui était déjà précaire avant le séisme.

Le secteur dentaire

Le 12 janvier, environ 30 cliniques dentaires de la capitale ont été affectées par le séisme (sur un total approximatif de 80 à 100). Des aides sporadiques ont été apportées à travers le programme d'urgence de l'OMS avec du petit matériel et des produits consommables. La faculté de chirurgie-dentaire a reçu 25 équipements d'occasion. N'ayant pas subi de dommages, elle poursuit sa mission. On peut seulement regretter que son ministère de tutelle ne fasse pas trop cas de la santé bucco-dentaire et qu'il n'y ait aucun plan national récent. Peu à peu, les chirurgiens-dentistes et les institutions dentaires se sont remis à fonctionner, avec leurs propres moyens. La demande en soins reste identique, mais les ressources de la population ayant diminué, la priorité va plutôt au budget des ménages et à l'école. Seules les institutions privées ou de type ONG - il en existe peu - proposent des soins à des prix acceptables car plus souvent subventionnées.

Exemple de l'AOI

La clinique de l'ONG haïtienne Service œcuménique d'entraide (SOE), en est un exemple. Bien qu'elle ne reçoive pas directement de subventions, le partenariat établi avec l'AOI depuis 3 ans, garantit un apport régulier en produits dentaires. Trois techniciens

de maintenance ont reçu une formation sur 4 ans. Elle a permis à cette clinique, et à d'autres, de bénéficier de leur nouvelle compétence et de résoudre les principaux problèmes de fonctionnement des équipements. Un recyclage des auxiliaires dentaires de plusieurs institutions, organisé par le SOE et l'AOI, a amélioré les performances du personnel. Ces trois éléments : produits dentaires disponibles, matériel fonctionnel, personnel compétent, garantissent une qualité de travail. Les dons de matériel permettent de pratiquer des tarifs abordables. Ils ne sont pas une subvention en soit, mais facilitent le fonctionnement d'un service pour un temps limité.

Les soins dentaires en Haïti, comme ailleurs, devraient faire partie, à part entière et à différents niveaux, des soins proposés à la population présentant des pathologies bucco-dentaires courantes. La plupart du temps, elle n'y a pas accès faute de moyens et d'offre de soins. En Haïti, le secteur public est très peu représenté et surtout très peu équipé pour réaliser d'autres actes que des extractions dentaires. Les challenges à relever sont donc nombreux et les populations ont encore besoin du soutien de l'AOI. Le fonds de solidarité (27 000 US \$ à ce jour) a permis d'épauler des familles dans le domaine de la santé, de l'école et du logement. Actuellement, l'AOI entreprend des actions à plus long terme afin que les bénéficiaires se sentent soutenus et accompagnés dans leur quotidien.

Port-au-Prince,
18 octobre 2011

Pour soutenir cette action www.aoi-fr.org